

COMITÉ DE GESTION DE LA TAXE SCOLAIRE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL

Procès-verbal de la séance des membres du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal tenue le 13 décembre 2018 à 18 h 38 au siège social du Comité de gestion, 500, boulevard Crémazie Est, à Montréal.

Sont présents :

Mme	Patricia R. Lattanzio, présidente	
M.	Miville Boudreault	
M.	Claude Cuillerier	
M.	Frank di Bello	
M.	Kenneth George	
Mme	Renée-Chantal Belinga	(substitut)
M.	Agostino Cannavino	(substitut)
Mme	Mary-Ann Davis	(substitut)
M.	Christian Desjardins	(substitut)
M.	Khokon Maniruzzaman	(substitut)

Est absente¹ : Mme Anne-Marie Lepage

Mme Belinga est absente pour l'étude des points 1 à 3c).

M. Boudreault est absent pour l'étude des points 7 et suivants.

Mme Davis est absente pour l'étude des points 7 et suivants.

Mme Belinga siège et vote à la place de Monsieur Boudreault pour l'étude des points 7 et suivants.

Assistent à la séance :

Mme Hélène Meagher, directrice générale
Me Malaythip Phommasak, secrétaire générale et directrice du Service juridique
Mme Marie-Josée Cardinal, directrice – Comptabilité et trésorerie
M. Pierre Venne, directeur Taxe – scolaire
M. Jean Laberge, coordonnateur aux ressources informationnelles
M. Jean-Philippe Lahaie, analyste en administration et planification
Mme France Cloutier, technicienne en documentation

Monsieur Antonio G. Urlea, commissaire à la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île assiste à la séance.

¹ En date de ce jour, le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport n'a pas désigné le membre à être choisi après consultation des comités de parents de l'île de Montréal tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 402 de la Loi sur l'instruction publique; le mandat de M. Nicolas Marcotte étant terminé depuis le 31 mars 2016.

1. ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de M. Miville Boudreault, l'ordre du jour suivant est adopté :

1. Ordre du jour
2. Approbation et suivi du procès-verbal de la séance du 25 octobre 2018 du Comité de gestion
3. Documents et rapports d'information
4. Listes des déboursés
5. Emprunts à court terme - Régime d'emprunts auprès du Fonds financement du ministère des Finances du Québec pour l'année 2018-2019
6. Vente d'immeubles du 12 décembre 2018 pour défaut de paiement de la taxe scolaire **(les documents seront déposés sur place)**
7. Éducation en milieux défavorisés – Carte de la défavorisation 2018 et guide d'accompagnement – publication et diffusion **(tiré à part)**
8. Nomination d'une personne pour exercer les fonctions de la secrétaire générale en cas d'absence ou d'empêchement
9. Système d'achats coopératif – nouvelle catégorie – uniformes de travail et équipements de sécurité
10. Régime de gestion des risques – services d'inspection d'établissements scolaires reliés aux risques d'accident – approbation du document d'appel d'offres **(confidentiel)**
11. Période de questions et commentaires des membres
12. Période de questions du public
13. Questions à l'ordre du jour de la prochaine séance du Comité de gestion
14. Levée ou ajournement de la séance

2. APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 OCTOBRE 2018 DU COMITÉ DE GESTION

Sur la proposition de M. Kenneth George, le procès-verbal de la séance du 25 octobre 2018 du Comité de gestion est approuvé tel que présenté.

3. DOCUMENTS ET RAPPORTS D'INFORMATION

- a) État de la taxe scolaire à recevoir au 23 novembre 2018
- b) Rapport budgétaire au 26 octobre 2018
- c) Situation financière 2018-2019 – suivi au 23 novembre 2018
- d) Rapport des autorisations accordées par la directrice – Comptabilité et trésorerie – Règlements n^{os} 51 et 53 – récentes transactions financières
- e) Rapport des autorisations accordées par la directrice – Comptabilité et trésorerie – Règlement n^o 50 – emprunts à long terme (**tiré à part disponible pour consultation au Secrétariat général**)
- f) Suivi du niveau d'effectifs du 1^{er} avril 2018 au 30 septembre 2018 – *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs*
- g) Rapport annuel 2017-2018 du Comité de gestion (**tiré à part**)
- h) Lettre de la présidente du 25 octobre 2018 à la ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal
- i) Lettre de la présidente du 19 novembre 2018 au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
- j) Projet de loi n^o 3 – Loi visant l'instauration d'un taux unique de taxation scolaire

4. LISTES DES DÉBOURSÉS

Documents déposés : - Listes des déboursés pour la période du 1^{er} au 26 octobre 2018 et du 27 octobre au 23 novembre 2018

IL EST RÉSOLU de ratifier les déboursés indiqués aux listes déposées.

5. EMPRUNTS A COURT TERME – RÉGIME D'EMPRUNTS AUPRES DU FONDS DE FINANCEMENT DU MINISTÈRE DES FINANCES DU QUÉBEC POUR L'ANNÉE 2018-2019

Documents déposés : - Rapport du 11 décembre 2018 de la directrice – Comptabilité et trésorerie et documents annexés

ATTENDU QUE le Comité de gestion (l'« Emprunteur ») désire instituer un régime d'emprunts d'un montant total maximal de 19 887 672 \$ lui permettant d'emprunter à court terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, un montant maximal de 7 500 000 \$ pour la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys et 12 387 672 \$ pour la Commission scolaire de Montréal, auquel s'ajoutent les intérêts, pour financer les sommes requises découlant du règlement à l'amiable de l'action collective sur la gratuité scolaire;

ATTENDU QU'il est opportun d'autoriser ce régime d'emprunts à court terme et d'approuver les conditions et modalités des emprunts à effectuer;

ATTENDU QUE l'Emprunteur a obtenu l'autorisation requise du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour instituer ce régime d'emprunts d'un montant total maximal de 19 887 672 \$ lui permettant d'emprunter à court terme un montant maximal de 7 500 000 \$ pour la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys et 12 387 672 \$ pour la Commission scolaire de Montréal, auquel s'ajoutent les intérêts, auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. CLAUDE CUIILLERIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1° QUE l'Emprunteur soit autorisé à instituer un régime d'emprunts d'un montant total maximal de 19 887 672 \$ lui permettant d'emprunter à court terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, un montant maximal de 7 500 000 \$ pour la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys et 12 387 672 \$ pour la Commission scolaire de Montréal, auquel s'ajoutent les intérêts, pour financer les sommes requises découlant du règlement à l'amiable de l'action collective sur la gratuité scolaire et à conclure à cette fin avec ce dernier une convention de prêt (la « Convention de prêt à court terme »);
- 2° QUE les emprunts à court terme ainsi contractés comportent les conditions et modalités suivantes :
 - a) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 432-2018 du 28 mars 2018, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre;
 - b) aux fins du calcul du montant maximal autorisé en vertu du présent régime d'emprunts, il ne soit tenu compte que du montant en capital de chaque emprunt à court terme contracté. Le montant autorisé est ainsi diminué d'un montant équivalent au montant en capital de chaque emprunt.

- 3° QU'aux fins de constater les emprunts à court terme contractés aux termes de la Convention de prêt à court terme, l'Emprunteur soit autorisé à émettre en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, un billet global qui représentera le capital des emprunts à court terme contractés de temps à autre et dont le texte est en substance conforme au modèle de billet porté à l'annexe de la Convention de prêt à court terme. L'encours total des emprunts à court terme représenté de temps à autre par ce billet global sera indiqué à l'annexe de ce billet;
- 4° QUE la directrice – Comptabilité et trésorerie et la directrice générale ou la personne que le Comité de gestion a désignée pour remplacer la directrice générale, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement au nom de l'Emprunteur, soient autorisées à signer la Convention de prêt à court terme et le billet global, à consentir à toutes les clauses et garanties non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes, à recevoir le produit net des emprunts à court terme, à en donner bonne et valable quittance, à livrer le billet global, incluant son annexe, à y apporter toute modification non substantiellement incompatible avec les présentes, à poser tous les actes et à signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes.

6. VENTE D'IMMEUBLES DU 12 DÉCEMBRE 2018 POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE LA TAXE SCOLAIRE

Document déposé : - Rapport du 12 décembre 2018
du Directeur – Taxe scolaire

ATTENDU QUE par sa résolution 7 de la séance du 25 octobre 2018, le Comité de gestion demandait à la directrice générale de procéder à la vente en justice des immeubles apparaissant à l'annexe 2 du rapport déposé à cette date;

ATTENDU QUE le Comité de gestion a publié le préavis de vente n°24 250 913 au Registre foncier du Québec de la circonscription foncière de Montréal et le préavis de vente n°24 249 791 publié au Registre foncier du Québec de la circonscription foncière de Vaudreuil pour tous ces immeubles;

ATTENDU QU'il y a eu suspension de la vente de trois immeubles pour les raisons invoquées au rapport déposé et que le préavis de vente devrait être radié tout comme pour les comptes qui ont été payés;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. CLAUDE CUIILLERIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1° de ratifier la suspension de la vente de l'immeuble suivant :

Compte no	Adresse
50-01105372	3615, rue University, app. 1, Montréal (Québec)
50-02008357	7651, 23 ^e Avenue, Montréal (Québec)
50-03057328	10030-10032, rue Verville, Montréal (Québec)

2° de radier le préavis de vente publié pour ces immeubles comme la loi nous oblige à le faire pour ceux dont le paiement a été reçu.

7. ÉDUCATION EN MILIEUX DÉFAVORISÉS – CARTE DE LA DÉFAVORISATION 2018 ET GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT – PUBLICATION ET DIFFUSION (TIRÉ À PART)

Documents déposés : - Rapport du 27 novembre 2018 de la directrice générale et document annexé

ATTENDU QUE l'article 5.1 des Règles de répartition du solde du produit de la taxe prévoit que le Comité de gestion élabore périodiquement une carte dans le but d'identifier les milieux défavorisés;

ATTENDU QUE les données du dernier Recensement canadien de Statistique Canada sont maintenant disponibles;

ATTENDU QUE les variables servant au calcul de l'indice global de défavorisation sont exactement les mêmes que celles utilisées en 2013;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. FRANK DI BELLO ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1° d'autoriser la publication et la diffusion de la carte de la défavorisation 2018 du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal et du guide d'accompagnement, tant en version française qu'en version anglaise, et d'en fixer le prix de vente à 22 \$ l'exemplaire;
- 2° de diffuser également ce document sur le site Web du Comité de gestion;
- 3° d'autoriser la distribution de copies gratuites selon les spécifications au rapport déposé.

8. **NOMINATION D'UNE PERSONNE POUR EXERCER LES FONCTIONS DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE EN CAS D'ABSENCE OU D'EMPÊCHEMENT**

Document déposé : - Rapport du 29 novembre 2018 de la secrétaire générale et directrice du Service juridique

ATTENDU QU'il y a lieu de désigner une personne afin de remplacer la secrétaire générale en cas d'absence, d'incapacité d'agir ou de vacances de la charge et que l'avocate du Comité de gestion est la personne toute désignée pour cette fonction;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. KENNETH GEORGE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de nommer Me Thu Mai Nguyen pour remplacer la secrétaire générale en cas d'absence, d'incapacité d'agir de même qu'en cas de vacances de la charge.

9. **SYSTEME D'ACHATS COOPÉRATIF – NOUVELLE CATÉGORIE – UNIFORMES DE TRAVAIL ET ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ**

Document déposé : - Rapport du 29 novembre 2018 de la régisseuse

ATTENDU QUE par sa résolution 11 de la séance du 5 avril 2018, le Comité de gestion adoptait les catégories de produits et services qui feront l'objet d'achats regroupés pour l'année 2018-2019;

ATTENDU QUE 4 des 5 commissions scolaires de l'île de Montréal et un organisme partenaire ont manifesté leur intention de participer à un appel d'offres pour des uniformes de travail et équipements de sécurité pour la période du 1^{er} mai 2019 au 30 novembre 2020 et que le comité des achats recommande d'ajouter cette catégorie de produits dès cette année;

ATTENDU QUE les dispositions de la politique du Système d'achats coopératif prévoient que les commissions scolaires doivent signifier annuellement leur décision de participer à chacune des catégories de produits ou de services au plus tard le 31 mai de chaque année, il y a donc lieu de déroger aux articles 3.4 et 3.8 de la politique du Système d'achats coopératif;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME RENÉE-CHANTAL BELINGA ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1° de déroger aux articles 3.4 et 3.8 de la politique du Système d'achats coopératif;

2° de modifier la résolution 11 de la séance du 5 avril 2018 pour y ajouter :

- au 1^{er} résolu, 3^e sous-paragraphe, la catégorie suivante pour février 2019 :

- uniformes de travail et équipements de sécurité;
- 3° d'inviter les commissions scolaires et les organismes partenaires à adhérer à cette nouvelle catégorie avant le 31 janvier 2019;
- 4° de fixer le moment du lancement de l'appel d'offres pour cette catégorie de produit au mois de février 2019.

10. RÉGIME DE GESTION DES RISQUES – SERVICES D'INSPECTION D'ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES RELIÉS AUX RISQUES D'ACCIDENT – APPROBATION DU DOCUMENT D'APPEL D'OFFRES

Documents déposés : - Rapport du 4 décembre 2018 de la secrétaire générale et directrice du Service juridique et document annexé (**confidentiel**)

ATTENDU QUE le contrat de service pour l'inspection d'établissements scolaires reliés aux risques d'accidents se termine en 2018;

ATTENDU QU'aux termes du Régime de gestion des risques, le comité de gestion des risques recommande de maintenir ce service;

ATTENDU QU'aux termes de la Politique d'approvisionnement, de contrats de service et de contrats de construction du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal, il y a lieu de procéder par voie d'appel d'offres sur invitation;

CONSIDÉRANT le document d'appel d'offres produit en annexe au rapport déposé;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. CLAUDE CUIILLERIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1° d'approuver le document d'appel d'offres tel que présenté en annexe au rapport déposé;
- 2° de procéder à l'appel d'offres sur invitation en janvier 2019.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES MEMBRES

M. George distribue aux membres les articles suivants :

- « Lettre ouverte au futur Ministre de l'Éducation. Il est minuit moins une pour nos écoles publiques » Auteure : Catherine Harel Bourdon, présidente de la Commission scolaire de Montréal;
- « Uniformisation de la taxe scolaire : une mesure régressive » Auteur : Robert Dutrisac, journal Le Devoir;

- « Réforme de la taxe scolaire : un choix risqué pour les écoles québécoises » Auteure : Julia Posca, chercheure à l'IRIS.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

A la demande de M. Antonio G. Urlea, M. Lahaie confirme que les données de Statistique Canada proviennent du recensement 2016.

M. Urlea demande comment le Comité de gestion détermine le niveau de défavorisation. M. Lahaie indique que la méthode des moyennes emboîtées est utilisée.

Il demande aussi si la carte de la défavorisation tient compte de l'immigration depuis 2016. M. Lahaie explique que les données de l'immigration ne sont pas prises en compte.

13. QUESTIONS À L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ DE GESTION

Les membres déclarent n'avoir aucune question particulière à inscrire à l'ordre du jour de la prochaine séance du Comité de gestion.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de M. Frank di Bello, la présente séance est levée à 20 h 06.